



**PRÉFET  
D'EURE-  
ET-LOIR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Chartres, le Lundi 04 mai 2020

## LA PREFETE D'EURE-ET-LOIR COMMUNIQUE

### DECLARATION PAC 2020

**La campagne de télédéclaration des aides PAC 2020 est ouverte depuis le 1<sup>er</sup> avril. A ce jour, 35 % des usagers ont réalisé leur déclaration contre 49 % l'an dernier à la même date.**

En cette période de crise sanitaire, il est rappelé que la direction départementale des territoires n'est pas en mesure de recevoir les usagers sur place. Toutefois, toute l'équipe est mobilisée pour assurer l'accompagnement par téléphone.

De manière à permettre une instruction optimisée des dossiers et un paiement d'acompte le plus tôt possible, **nous incitons fortement les personnes concernées à tout mettre en œuvre pour réaliser la déclaration avant le 15 mai** (malgré la tolérance accordée cette année jusqu'au 15 juin pour les aides surfaciques).

Des modifications à la déclaration est toujours possible jusqu'au 15 juin (même si elle a été signée sur TelePAC), en cas de modification d'assolement par exemple.

Les services sont joignables pour un accompagnement à la télédéclaration ou un renseignement réglementaire au :

**> 02.37.20.40.54 : du lundi au jeudi**

**> 02.37.20.40.27 : le vendredi**

S'il existe des difficultés à joindre ces numéros, un message sur le répondeur doit être laissé avec les coordonnées et le numéro de téléphone.

Les organismes de service sont également présents pour accompagner les usagers : chambre d'agriculture, syndicats, centre de gestion.

Bureau de la Communication interministérielle et de la représentation de l'Etat

02 37 27 70 11 / 70 31

[pref-communication@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:pref-communication@eure-et-loir.gouv.fr)